



SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Le diagnostic de l'éclairage public	2
Le Môle	3
L'intercommunalité	3
Institutions	
Le Conseil d'école	4
La Commission électorale	5
La Commission communale des impôts directs	5
Centre Hospitalier	6
Elections 2012	6
Conseil Municipal des Jeunes	7
11 Novembre	7
Les San Diannis	8
Les Troubadours	8
Le Pré aux Livres	9
Le Sou des Ecoles	9
4^e montée du Handicap au Môle d'Ayze	10
Repas des anciens	10
Oxalys	11
Anciens combattants	11
Informations pratiques	12
Déchetterie	12
Etat-Civil	12



LE MOT DU MAIRE

Noël est toujours une période de fête, de fastes, de réjouissances, des plus petits dans l'espoir de la venue du Père Noël aux plus âgés autour desquelles on se réunit pour ces fêtes de fin d'année.

Mais c'est aussi la période qui marque le plus les exclusions, pour tous ceux et celles qui ne pourront le fêter dignement ; soit parce qu'ils auront perdu un être cher (7 décès dans notre commune en 2011) soit parce que la maladie les touchent, les séparent ou pire encore parce que leur situation économique ne leur permet pas. La Haute-Savoie département riche, le niveau de conversion du franc Suisse, l'attractivité de nos secteurs, qu'ils soient ruraux ou urbains, assurent à nos concitoyens un niveau de vie correct ; mais tout cela ne doit pas nous faire oublier l'exception et la municipalité agit dans ce sens à tous les niveaux :

- Participation financière (jusqu'à 80 %) aux voyages scolaires des collégiens (selon le quotient familial) afin de ne pas stigmatiser les plus démunis.

- Prise en charge partielle des forfaits de ski aux Brasses (alpin et nouveauté cette année : le fond) pour les étudiants afin que le plus grand nombre puisse en profiter.

- Livraison de colis de Noël à l'attention de nos aînés de plus de 70 ans, par nos élus pour maintenir le lien le plus proche possible avec nos concitoyens et rompre avec parfois leur isolement.

- L'efficacité du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui est à l'écoute, peut subvenir à des besoins ponctuels. Démarche, nous le savons pas facile, mais qui a la garantie de notre discrétion.

Cette fin d'année est aussi une période de grand questionnement politique avec un manque de lisibilité pour l'avenir qui nous ferait aisément dire « il est urgent d'attendre » sachant que l'ostracisme n'est jamais bon. L'actualité européenne n'inspire nullement confiance et l'issue de la crise aura des répercussions sur nos vies, même à Saint-Jean de Tholome.

Les échéances électorales françaises de 2012 accentuent encore plus les incertitudes quant à la prise de bonnes décisions. Comment faire la différence entre les promesses, les certitudes de certains candidats, parfois même les rumeurs ? Aujourd'hui nous entendons quelques voix s'élever et dire que la réforme des collectivités territoriales (intercommunalité et regroupement d'intercommunalité existante ; refonte des départements et région représentés par des conseillers territoriaux que nous sommes sensés élire en 2014.../...) ne serait plus appliquée selon les résultats électoraux.

Difficile dans ce contexte d'affirmer son identité. Aujourd'hui, le premier effet très positif de l'intercommunalité a été d'apprendre à mieux travailler ensemble, c'est indéniable. Le retour à nos guerres de clocher semblent impossible et c'est tant mieux. D'une notion de commune, la plupart des élus intègre la notion de territoire soit une identité qui de fait s'élargit. Question : faut-il aujourd'hui aller encore plus loin dans une démarche Franco Valdo Genevoise (dans un projet de métropole qui unirait 2 pays, 2 parties de départements : Ain et Haute-Savoie) ? Ceci afin d'affirmer une réelle existence politique face à l'état Suisse naturellement imbriqué dans notre secteur Nord de la Haute-Savoie ?

Une des questions qui occupe nos débats, que ce soit en Conseil Municipal ou au sein de la CC4R au moment où l'intercommunalité réécrit ses compétences et souhaite en intégrer de nouvelles.

Ne lisez pas dans mes propos une lassitude de la fonction, une morosité ambiante, mais une réelle volonté de faire les bons choix, de porter votre parole et intérêt au-delà de nos frontières communales. L' élu, en 2012, n'est plus seulement celui qui gère la voirie, l'eau, le CCAS, les écoles, les budgets .../... il doit être aussi (et peut-être surtout) un acteur qui doit peser à l'extérieur de sa commune, sachant que la tête d'affiche n'est pas forcément pour les élus des plus petites communes !!!!!

Christine Chaffard, Maire.

**Attention :
changement de jour
Cérémonie des vœux
Salle de Motricité de l'École
Samedi 7 janvier 2012 à 19h**





LE DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ÉCLAIREZ MIEUX

Connaître son patrimoine éclairage public, améliorer sa performance énergétique, limiter les nuisances lumineuses, assurer la sécurité électrique des installations, tels sont les principaux objectifs visés par le diagnostic éclairage public proposé par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE - ex SELEQ 74) auquel la commune de Saint-Jean de Tholome adhère.

C'est le contexte tarifaire, législatif et réglementaire en évolution qui, dès 2010, a décidé le conseil municipal de réaliser un diagnostic des installations d'éclairage public existantes sur notre territoire.

Le contexte

- **les économies d'énergie sont l'un des axes prioritaires de la politique énergétique de l'Europe et de la France.** Engagement d'ici 2020 à réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- **l'augmentation du prix de l'électricité entre 2009 et 2011.** Le prix moyen du kWh (kilowatt heure) pour le tarif éclairage public a augmenté de près de 28 % : augmentation du prix de l'électricité + instauration de la taxe locale sur l'électricité (TLE) sur le tarif éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2011 (ce tarif était jusque là exonéré de cette taxe) ;
- **la poursuite de l'augmentation progressive du prix de l'électricité de 5 % par an jusqu'en 2015 ;**
- **la mise en application de la directive européenne ErP**

(Energy related Products) 2009/125/CE qui fixe des exigences, en matière d'éco-conception, applicables aux produits consommateurs d'énergie. Dans le domaine de l'éclairage, cette directive vise à planifier le retrait progressif des lampes les plus consommatrices d'énergie suivant un calendrier précis et obligatoire, ceci pour l'éclairage domestique comme pour l'éclairage public. Dans le domaine de l'éclairage extérieur la principale des mesures vise à exclure du marché, courant 2015, les lampes à vapeur de mercure haute-pression, plus communément appelées « ballons fluo ». Trop énergivores et peu efficaces, les lanternes équipées de cette technologie ne pourront plus, à terme, être entretenues. Cette directive est la même qui vise à interdire, dès la fin 2012, la commercialisation des lampes à incandescence ;

- **la mise en application de l'article 173 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 qui instaure un principe de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.** Le décret 2011-831 du 12 juillet 2011, pris en application de ce texte, précise selon quelles modalités les sources de lumière artificielle et leurs équipements seront réglementés. Le projet d'arrêté ministériel à venir fixera quant à lui les prescriptions techniques et les délais de mise en conformité du parc existant ;

A noter par ailleurs que les matériels utilisés dans le domaine de l'éclairage extérieur, de la lampe au luminaire, en passant par l'optique, ont connu, ces dernières années, des évolutions technologiques importantes permettant ainsi, aujourd'hui, d'atteindre de meilleures performances photométriques, énergétiques et environnementales et de répondre au besoin d'éclairage.

Résultats

Notre patrimoine : 104 points lumineux, 19 armoires de commande.

Une consommation de 67 000 kWh/an, soit celle de 22 ménages qui émettent 10 tonnes de CO₂/an.

Etat	Bon	Moyen	Vétuste
Luminaires	71 %	12 %	17 %
Armoires	11 %	42 %	47 %

20 % des armoires commandent moins de 6 points lumineux et une armoire alimente, à elle seule, 35 points lumineux, d'où une

part d'abonnement importante dans la facturation.

Les sources de lumière artificielle

- 85 % sources Sodium Haute Pression (SHP) : bonne efficacité énergétique
 - 7 % des sources à Vapeur de Mercure Haute Pression (BF) : à remplacer avant fin 2015
 - 8 % des sources à Iodures Métalliques (Iodures Métalliques)
- Des mesures d'éclairage ont été effectuées dans 3 secteurs :
- Chef-lieu/centre du village/identification
 - Chez Pierruz/croisement de 2 axes routiers/sécurité
 - Savernaz/ le hameau le plus habité de la commune.

Ces mesures ont permis d'évaluer la quantité et l'uniformité de l'éclairage afin de pouvoir les comparer avec les besoins définis en fonction des usages (piétons, automobilistes,...). Le niveau d'éclairage n'est pas toujours suffisant, sauf pour le centre du village et le critère d'uniformité n'est pas respecté.

Les actions possibles :

Deux degrés :

- Degré d'urgence 1 = sécurité
- Degré d'urgence 2 = économie d'énergie

Degré	Travaux	Coût estimé en euros
1	Conformité des armoires électriques, des points lumineux, du réseau	32 489
2	Mise en place d'horloges astronomiques, remplacement de luminaires vétustes équipés de sources énergivores	16 740

Economie :

- 8318 kWh/an en moins, soit 686 €/an
- 1220 kg de CO₂ non émis, soit moins 12 % par rapport aux 20 % exigés
- Baisse du coût de maintenance/matériel neuf
- Si remaillage du réseau/nombre des armoires/et à la puissance souscrite, économie supplémentaire possible.

Selon si le Conseil Municipal décide d'engager ces actions de rénovation et de mise en conformité, le SYANE participera à hauteur de 30 % sur le montant H.T des travaux.



LE MÔLE, UN MASSIF QUI S'ORGANISE ?

Partagé entre les communes de Marignier, Ayze, Saint-Jeoire, La Tour et Saint-Jean de Tholome, cette montagne la particularité d'être au milieu de 2 vallées (L'Arve et le Giffre), ce qui la détache de tout territoire identifié, chaque commune œuvrant dans ses limites cadastrales.

Aujourd'hui, les choses semblent évoluer au travers des actions à venir, portées soit par les intercommunalités, soit par le regroupement des communes.

• **Le Plan Pastoral Territorial (PPT)** du Roc d'Enfer s'applique du Môle à Morzine. Il est porté entre autres par la CC4R et la CCFG (Ayze, Marignier) ; une réunion de travail a eu lieu le 18 novembre à Marcellaz, réunissant tous les acteurs du Môle (alpagistes, élus des communes, chasseurs...), afin de lister les travaux nécessaires au maintien du pastoralisme. A l'unanimité des présents, la priorité a été donnée à la ressource en eau sur l'ensemble des versants du Môle (Marignier, Ayze, l'Ecuteux), ainsi qu'au débroussaillage (Ayze, haut de Bovère). Ces travaux sont éligibles à des dotations de la région Rhône-Alpes.

• **La réfection de la piste forestière** et la création d'une place de dépôt. Depuis 2010, les élus d'Ayze et de la commission bois de Saint-Jean de Tholome se réunissent à ce sujet, sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF. L'appel d'offre de travaux est lancé depuis 21 novembre 2011, pour une intervention dès ce printemps. Il prévoit :

- Terrassement et scarification de la piste
- Broyage des matériaux de surface et empiérement de la piste
- Création d'une place de dépôt intercommunale en face du réservoir de Chez Berroud, afin de laisser libre d'accès le parking actuel
- Fourniture d'une barrière métallique et d'un panneau BO
- Léger aménagement du parking actuel (fossé transversal, bassin de rétention, regard), afin de collecter les eaux de ruissellement résiduel aux maisons d'habitation en contrebas
- pose de 57 renvois d'eau

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Saint-Jean de Tholome, et nous avons obtenu 70 % de financement par l'Etat et l'Europe, et 10 % du Conseil Général.

• **Un réseau de sentiers**, soit un circuit balisé autour du Môle, à inscrire au PDIPR, avec un départ de chacune des communes. A l'initiative de Marignier, une première réunion de travail a eu lieu le 15 novembre, réunissant l'ensemble des communes concernées.



L'INTERCOMMUNALITÉ... QUOI DE NEUF ?

A chaque édition de notre bulletin municipal, nous ne manquons pas de vous parler de la CC4R, le précédent bulletin ayant laissé une large place aux propos de notre président M. Forel, maire de Fillinges.

En cette fin d'année, nous pouvons résumer notre action :

- Une structure qui s'est bien organisée grâce à son personnel territorial (un directeur des services, un agent administratif en charge du suivi budgétaire ; les deux suppléant ou assistant, les élus dans les multiples réunions supra-communales où nous sommes conviés ; une personne en charge de l'accueil).
- Un service instructeur des autorisations de construire sur nos 11 communes représentant quelque mille dossiers annuels qui a pris son rythme de croisière avec ses 3 instructrices et une pré-instructrices pour les Certificats d'Urbanisme.
- Des dossiers qui avancent : celui dont je suis en charge, à savoir la gestion des déchetteries va atteindre sa première année

d'exploitation avec l'entreprise Excoffier. Nous avons reconduit le marché pour une année supplémentaire, satisfaits du niveau de prestations et surtout du niveau d'écoute de l'entreprise à nos différentes doléances. La forte augmentation de passage sur les sites de Fillinges et de Saint-Jeoire nous laisse à penser la satisfaction que vous avez d'une meilleure valorisation proposée, sans oublier les actions communales (benches d'encombrants et de ferraille) dans les collectivités les plus éloignées (Mégevette, Onnion, Saint-Jean) qui ont connu un réel succès. Deux nouveaux lieux d'implantation ont été pré-sélectionnés et sont dans l'attente des décisions communales avant les négociations financières.

• Des dossiers qui s'organisent avec les acteurs de la société civile : Le Plan pastoral Territorial : quelles actions pour maintenir nos agriculteurs dans nos alpages ? Quelle impulsion donnée aux circuits courts de vente de leurs produits (maison du terroir, atelier de découpe mobile .../...)? D'autres souhaits en discussion lors des différents conseils communautaires qu'il



faudra rapidement convertir ou non en transfert de compétence de nos communes au profit de l'intercommunalité (ACPE, gestion de la collecte des ordures ménagères.../...)

Le tout aidé par une étude fiscale confiée à un cabinet spécialisé : comment intégrer de nouvelles compétences ? A quelle échéance ? Quels moyens financiers seront nécessaires sans fiscalité additionnelle supplémentaire de nos 17000 habitants ?



DES INSTITUTIONS...

Dans le fonctionnement d'une commune (appelée aussi collectivité territoriale), il y a bien entendu les élus que le suffrage a choisis dans un fonctionnement classique de conseils municipaux présidés par le maire, où les décisions prises sont formalisées par des délibérations, chaque délibération étant soumise au contrôle de légalité par les services de la sous-préfecture de Bonneville. En parallèle, il existe d'autres institutions, la plus connue étant le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), mais aussi le conseil d'école, la commission communale des impôts, la commission électorale. Toutes ont la particularité d'être composées d'élus, mais surtout d'acteurs de la société civile dans le domaine de compétence concerné.

LE CONSEIL D'ÉCOLE



Sa composition

- Le corps enseignant de l'école primaire et maternelle.
- Les représentants des parents d'élèves au nombre de 4 et 3 suppléants élus chaque début d'année scolaire.
- Les représentants de la municipalité (le maire et la commission enfance).
- Les autres membres de la communauté éducative, à savoir les DDEN représentant l'éducation nationale.

Sa vocation

Le conseil d'école est consulté sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

Il vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis sur :

- Les modalités d'information des familles et des enseignants.
- Les classes de nature.
- La garde des enfants.
- L'organisation des cantines.
- Les activités post et péri-scolaires.
- L'hygiène scolaire.
- Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.
- L'utilisation des moyens alloués.
- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- Les projets d'action éducative.
- Les conditions d'intégration d'enfants handicapés.

Il est informé sur :

- La composition des classes.
- Le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques.
- L'organisation des rencontres professeurs des écoles - parents.

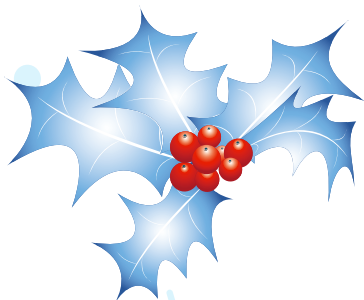
Il donne son accord à :

- L'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.
- L'aménagement pour une durée limitée de l'organisation du temps scolaire.

L'ordre du jour : à l'initiative de la directrice d'école.

Le conseil d'école se réunit 3 fois par année scolaire. Il admet plusieurs niveaux de débats.

C'est aussi un moment d'échanges, au travers des questions diverses qui sont collectées par les délégués des parents auprès des familles de l'école, où il est évident que l'intérêt convergeant de tous est le bien-être, le bien vivre dans notre école, ce qui donne lieu à des échanges sereins.





...QU'IL FAUT CONNAÎTRE

LA COMMISSION ÉLECTORALE

Sa composition

Le maire, les élus de la commission, le représentant délégué de l'administration désigné par le préfet, le délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (ces deux délégués résidant sur la commune).

Sa vocation

Procéder à la révision annuelle de la liste électorale,

- par radiation des électeurs qui ne sont plus conformes au code électoral (conditions de résidence ou de propriété, décès, .../...)
- par vérification de la liste (erreurs de nom, prénom, adresse, date de naissance)
- par vérification des personnes majeures qui se sont fait recenser dans la commune à l'âge de 16 ans (attestations obligatoires pour le permis de conduire et l'examen du BAC) pour laquelle l'INSEE nous a sollicités pour l'inscription d'office.

(Attention, tous nouveaux arrivants de 18 ans ou plus doivent faire une démarche volontaire avant le 31/12).

Suite à la convocation de la commission administrative, le secrétariat de mairie est en charge d'aviser chaque personne radiée de la liste de Saint-Jean de Tholome, par courrier adressé dans sa nouvelle commune de résidence. A réception, l'électeur dispose d'un délai de 24h pour présenter ses observations à la commission administrative. A défaut de ce recours, il a la possibilité de saisir le tribunal d'instance, jusqu'au jour du scrutin qui tient une permanence.

Par ailleurs, tout électeur a la possibilité de prendre connaissance du tableau comportant les nouvelles inscriptions et les radiations, affiché en mairie entre le 10 et 20 janvier.



LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CDCI)

Sa composition

Elle est renouvelée à chaque mandat dans les 2 mois qui suivent l'instauration du nouveau Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne une liste de 24 personnes qui répondent aux conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 25 ans
- Etre de nationalité française et jouir de ses droits civils
- Etre inscrit aux rôles des impositions (TF, TH, ex-TP, Redevance ordures ménagères)

Au vu de cette liste, le directeur des services fiscaux désigne 6 commissaires et ses 6 suppléants qui, sous la présidence du Maire et en la présence d'un représentant des services fiscaux, peuvent siéger. Le quorum est atteint lorsque 5 membres y compris le Président siègent.

La CDCI fait un inventaire :

- des constructions nouvelles
- des changements de consistance (demolition, agrandissement)
- des changements d'affectation
- des changements de caractéristiques physique (adjonction d'équipement, travaux d'amélioration)

La CDCI affecte une catégorie à ces mêmes locaux selon les critères suivants :

Les critères pris en compte :

- Aspect architectural
- Qualité de la construction
- Habitabilité : distribution et dimension des pièces, présence de salle d'eau...
- Equipement : chauffage central, WC, .../...

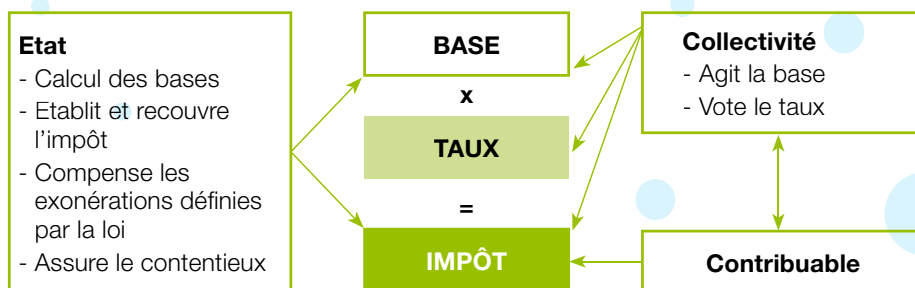
Habitation - Catégories

- 1 Très grand luxe
- 2 Grand luxe et 2M
- 3 Luxe et 3M
- 4 Très confortable et 4M
- 5 Confortable et 5M
- 6 Ordinaire
- 7 Médiocre
- 8 Mauvais

Un tarif par catégorie

A chaque catégorie représentée dans la commune est associée une valeur locative au m² (tarif), arrêtée avec le concours de la CCID du marché locatif au 01/01/1970.

QUI FAIT QUOI ?





FRELON EUROPÉEN... OU ASIATIQUE ?



Le frelon européen, *Vespa crabro*, et l'asiatique, *Vespa velutina*, mesurent tous deux entre 1,7 et 3,5 cm, les reines et les mâles étant plus gros que les ouvrières. Contrairement aux préjugés, ces deux hyménoptères sont pacifiques et piquent rarement. L'asiatique est globalement plus sombre que son cousin européen avec le thorax et les deux tiers de l'abdomen noirs. Notre frelon local présente un thorax brun et un abdomen jaune vif où l'on observe de petites taches noires ressemblant à des gouttes.

Le mode de vie des deux espèces diffère également. *V. crabro* installe son nid de papier mâché dans les granges et les cheminées : celui-ci mesure 30 cm de diamètre et ne compte pas plus de 1000 individus.

V. velutina s'installe plutôt dans les frondaisons des grands arbres et confectionne un abri de 60 cm de diamètre qui accueille de 1200 à 1500 insectes. Des nids de 2000 individus mesurant 80 cm de diamètre existent, mais sont rares.



CENTRE HOSPITALIER ALPES LÉMAN (CHAL)



Centre Hospitalier Alpes Léman

Dans le contexte de l'ouverture prochaine du nouveau Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) à Contamine-sur-Arve, l'hôpital souhaiterait faire passer quelques messages (ouverture, missions, accès, adresse...) à la population de son bassin de santé.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez en téléchargement des éléments d'information sous différentes formes : Dossier de presse, Communiqué de presse, Visuels au format A3, A4 ou A5 (pour une publication dans un magazine, bulletin ou lettre d'information), Affichettes A3, Poster A0, Ainsi que des photos haute définition récentes du bâtiment et de professionnels.

Tous ces documents sont à votre disposition. Les photographies doivent être accompagnées du copyright indiqué ci-dessous de chacune d'entre elles.

http://www.chi-annemasse-bonneville.fr/chi_annemasse_bonneville/menu_principal/espace_presse/communiques_de_presse/communication_sur_le_chal

ÉLECTIONS 2012

L'année 2012 verra deux élections sur le plan national.

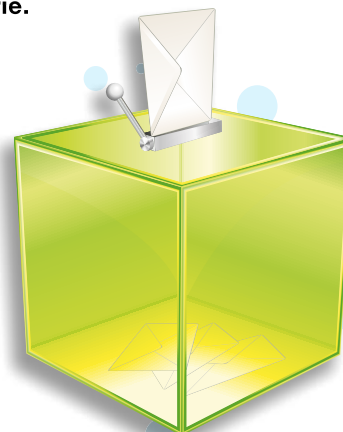
- **Élection présidentielle, les 22 avril et 6 mai 2012**
- **Élections législatives, les 10 et 17 juin 2012**

En ce qui concerne les élections législatives, un nouveau découpage des circonscriptions s'appliquera à la Haute-Savoie. De fait, la 5ème circonscription sera composée, à compter de juin 2012, des cantons d'Abondance, du Biot, de Douvaine, d'Evian, de Thonon Est et Ouest. Les cantons de Boège et Saint-Jeoire appartiendront à la circonscription rattachée au secteur de Bonneville. Les cantons de Samoëns et de Talinges seront eux rattachés à la nouvelle circonscription du Mont-Blanc.

Notre département de la Haute-Savoie comportera ainsi 6 députés au lieu de 5 existant actuellement.

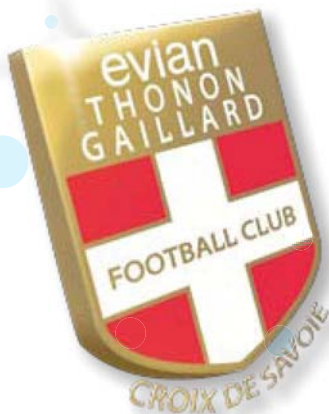
La principale nouveauté du scrutin résidera dans l'élection de 11 députés par les Français établis hors de France.

Nous vous rappelons que la date limite pour les inscriptions volontaires sur les listes électorales de la commune est le 31 décembre 2011, de 9h à 11h, en mairie.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES MATCH DE L'ETG À ANNECY



Nous sommes allés assister au dernier match de l'ETG de la saison 2010-2011 en ligue 2, contre le FC Metz, la victoire leur a permis de monter en Ligue 1 !

Nous sommes partis en bus vers 18h. Nous avons tous bien rigolé ensemble pendant le trajet. Une fois arrivés au stade à Annecy, nous nous sommes groupés, afin de ne pas se perdre. Durant le match, nous avons agité des drapeaux qui nous avaient été distribués à l'entrée pour encourager les joueurs. Christine avait confectionné une banderole où il y avait écrit « Allez l'ETG !!! Les jeunes de Saint-Jean de Tholome ».

Portée par nos encouragements, l'ETG a gagné. Le match terminé, nous avons eu droit à un magnifique feu d'artifice, avant de rentrer à Saint-Jean vers les 22h. C'était une superbe sortie !

Nous invitons tous ceux qui n'ont pas participé à ce déplacement, à se joindre à nous lors des prochaines sorties organisées par le Conseil Municipal des Jeunes.

Candice Née

MONTÉE DE L'HANDICAP 2011

Le 3 septembre, nous sommes partis au Môle pour la Montée de l'Handicap.

Les personnes handicapées étaient dans des joélettes tirées par plusieurs personnes. Il y avait aussi des enfants du Conseil Municipal des Jeunes qui ont aidé à tirer les joélettes. Quand on est arrivés, nous avons piqué-niqué ensemble et nous avons bu l'eau du Môle.

Nous n'aurons pas pu faire le grand Môle parce que la météo annonçait des orages. En fin d'après-midi, nous sommes redescendus et arrivés en bas, nous avons aidé à démonter les joélettes.

Tout le monde a passé une excellente journée et nous proposons à tous de venir nous rejoindre l'année prochaine pour la Montée de l'Handicap.

Lucas et Léo-Paul

LE 11 NOVEMBRE 2011

AUTOUR DU MONUMENT AUX MORTS



Alors que plus aucun témoin vivant de la première guerre mondiale n'est là pour relater les atrocités de cette « sale guerre » le message du Président de la République

était très clair : faire du 11 Novembre la Journée du Souvenir de tous les conflits. Malheureusement 24 soldats français sont morts pour la France cette seule année en Afghanistan.

Dans ce devoir de mémoire et de transmission auxquels nous sommes particulièrement attachés, depuis plusieurs commémorations, les élus du Conseil Municipal des Jeunes sont présents, déposant chacun leur tour une gerbe au pied du monument, saluant les porte-drapeau avec la même solennité que nous, et lors de cette cérémonie, Nila Bruno et Clara Vierra ont lu avec Madame le Maire le message de M. Sarkozy.

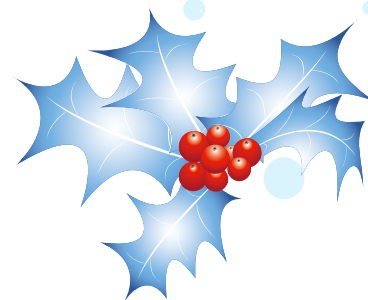
On se souviendra longtemps du 27 mai 2011.

Nous sommes montés dans le car, direction Annecy, pour soutenir l'ETG qui jouait contre Metz. Il y avait beaucoup d'ambiance, le stade était rempli... c'était la fête !

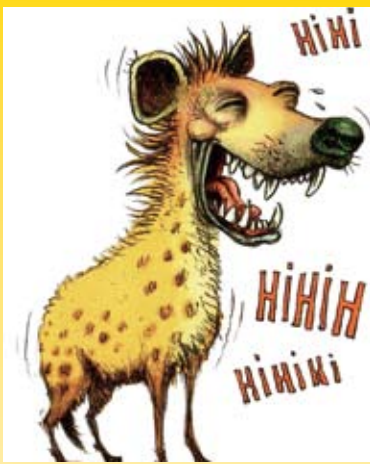
Le coup de sifflet a retenti : 4 à 3 pour l'ETG ! La foule s'est déchaînée, nous aussi !

Les joueurs ont fait des tours de terrain sous nos cris... La fête a continué avec un superbe feu d'artifice !!!! C'est pour moi un moment inoubliable ! Grâce au CMJ, je peux vivre des sorties vraiment supers !

Gaëlle



ELLES RIENT LES HYÈNES



Le rire d'une hyène reflète son âge, son identité et tout son statut hiérarchique. C'est ce que révèle la revue BMC Ecology. Laquelle précise que leurs vocalises sont émises dans un contexte de compétition entre individus. Ces carnivores de la grandeur d'un molosse sont les seuls, en groupe, à oser s'attaquer aux lions qui, dans ce cas, ne rigolent pas, eux !

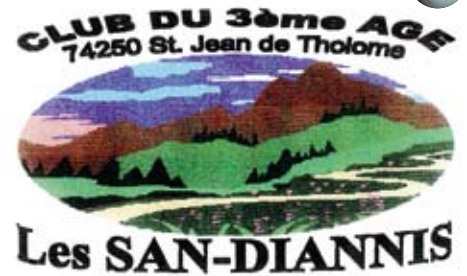
www.biomedcentral.com/bmcecol/

LES SAN DIANNIS

Le club vieillit. Nous avons honoré deux nonagénaires cette année, nous faisons donc appel aux plus jeunes pour venir à notre secours !

Ce n'est pas très astreignant : une rencontre conviviale par mois, souvent agrémentée d'un repas. Avec de jeunes recrues, d'autres activités pourraient être envisagées.

Cependant, tout au long de l'année, de petites mains habiles travaillent dans l'ombre pour préparer notre marché de Noël, principale source de revenus.



Merci à toutes ces personnes actives, et bienvenue à celles qui voudraient nous rejoindre.

LES TROUBADOURS



Cours de guitare

Cher(e)s ami(e)s de la musique,

Une nouvelle saison pour les Troubadours qui a démarré sur les chapeaux de roue... La fréquentation augmente chaque année dans les différentes disciplines pour le plus grand plaisir de tous.

Les cours de piano ont suscité l'enthousiasme des élèves, grâce notamment à l'achat d'un nouvel instrument financé en partie avec les subventions allouées par la mairie de Saint-Jean de Tholome et le Conseil Général que nous remercions vivement.

Les cours de guitare ont toujours autant de succès et ont été encore très prisés cette saison. Cependant, nous n'avons pas pu accueillir toutes les personnes intéressées, nous espérons être en capacité de proposer plus de plages horaires à la prochaine rentrée.

En partenariat avec la MJCI de Viuz-en-Sallaz, chaque jeudi, un groupe d'élèves d'éveil et djembé débutant pratique avec assiduité les percussions africaines sous la houlette de Ben Bah, et nouveauté 2011/2012, la mise en place d'un cours de danse africaine qui remporte un vif succès et où deux tiers des participants viennent des communes environnantes.

Nous remercions les professeurs pour leur passion et leur patience avec lesquelles ils transmettent leur savoir.

Les Troubadours



Cours de piano



Percussions africaines sous la houlette de Ben Bah

Si vous désirez nous contacter :
Isabelle Ruin Tél. 06 30 00 43 32
Didier Juillard Tél. 04 50 95 17 46
les-troubadours-saint-jean-didier@live.fr



LE PRÉ AUX LIVRES LES FOURMIS ET LES CIGALES



Mélanie, lors de l'animation création de cartes en juillet dernier !

Vous ne l'aviez sans doute jamais remarqué Et pourtant... Saint-Jean est gagné par les fourmilières...

En effet, nombreuses sont les associations tholoméennes qui sont particulièrement actives du fait de la motivation de leurs bénévoles. Ces petites fourmis qui ne rechignent jamais, sont capables de mener des tâches bien plus pesantes que leurs propres poids avec une légèreté déconcertante.

Et si Jean de La Fontaine disait de la fourmi qu'elle n'était pas prêteuse, voilà l'association **Le Pré aux Livres** qui démontre le contraire. Car ce ne sont pas moins de deux cents livres en moyenne qui sont empruntés par les lecteurs chaque mois. C'est d'ailleurs avec un plaisir non dissimulé que les fourmis de la bibliothèque du village accueillent les quelque cent-cinquante cigales – lecteurs réguliers.

Sans nous tromper, nous pouvons affirmer que les fourmis – bibliothécaires de fortune, seraient heureuses d'en accueillir encore davantage.

N'est-il pas motivant de constater que les heures passées au service de la communauté sont reconnues par celle-là même ?

Certes la municipalité veille à ce que la fourmière – **Le Pré aux Livres** – puisse fonctionner à l'identique de n'importe quelle bibliothèque municipale. Ainsi aide-t-elle activement au financement : achat de livres, abonnements, formations, entretien et travaux. – Qu'elle en soit remerciée par ces quelques lignes ! – Toutefois, nombreux sont les lecteurs qui ne renouvellent pas leur adhésion. Il faut dire que les cigales étant occupées à chanter tout l'été, ne peuvent penser à tout. Et bien voilà chose faite ! L'adhésion enfant (moins de 18 ans !) est gratuite, tandis que celle d'un adulte ne s'élève qu'à 10 euros.

La fourmière regorge d'ouvrages qui ne manqueront pas de vous intéresser et ce quels que soient votre âge ou vos préférences de lectures. Des livres – *Carole Martinez, Du domaine des murmures par exemple* – et des abonnements – *Fluide Glacial, Que choisir, Avantages, Snow Mag pour les plus grands ; J'aime Lire, Images Doc, Wakou, Mes belles histoires pour les plus jeunes* – sans cesse renouvelés.

Profitez des expositions et autres manifestations que vous propose la bibliothèque pour venir (re)découvrir notre fourmière. Voici trois dates à retenir et

autant d'occasions pour nous venir nous visiter !

• **le vendredi 13 janvier 2012 :** Assemblée Générale. Venez nombreux soutenir l'association... et partager les galettes préparées par les bénévoles.

• **le samedi 25 février 2012 :** inauguration de l'exposition « *Les trésors du grenier* » en partenariat avec la Maison de la Mémoire de Viuz-en-Sallaz. L'exposition sera visible aux heures de permanence de la bibliothèque du 25 février au 24 mars 2012.

Les fourmis - c'est bien connu ! – ne s'arrêteront pas en si bon chemin et vous préparent bien d'autres réjouissances. Par exemple ? Une exposition en partenariat avec l'école « Un mobile pour être heureux » pour fêter l'arrivée du printemps en avril et mai. Ou encore une animation « Des étoiles plein les yeux » pour découvrir le ciel étoilé de Saint-Jean à la fin de l'été.

Quand nous vous disions que les fourmis travaillaient sans relâche !

Et c'est tout à leur honneur car une reine ne saurait faire fourmière...

**Les présidentes du Pré aux Livres
Stéphanie Margerin
et Christine Raudin**

LE SOU DES ÉCOLES



Le Sou des Ecoles de Saint-Jean de Tholome est une association rassemblant des parents bénévoles et dont le but est d'aider les classes à financer leurs projets pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2011/2012, les enseignants ont prévu :

- des sorties à Château-Rouge
- des sorties diverses
- un voyage de 3 jours à Paris (pour le cycle III)
- des sorties obligatoires : piscine (cycle II), sport de glisse (cycle III)
- une visite chez la potière à Mieussy.

Afin de pouvoir réaliser ces différentes sorties, sans demander de participations financières aux familles (sorties + déplacements en bus), le Sou des Ecoles organise différentes manifestations :

- Fête des Marrons : vente de cidre, marrons, beignets de pommes de terre, gâteaux, vin chaud, fleurs...
- Vente de calendriers,
- Fête de Noël : vente de gâteaux, crêpes, vin chaud, buvette, repas à l'emporter,

- Vente de fleurs en mars et mai,
- Fête de fin d'année : repas, concours de pétanque, spectacle et jeux pour les enfants,
- Vente de brioches de la Saint-Jean (le lendemain de la fête de fin d'année).

Ces différentes manifestations sont l'occasion de se retrouver, parents, enseignants et enfants, mais aussi de contribuer à la vie du village en favorisant les rencontres entre habitants.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier toutes les personnes, qui par leur aide, nous permettent de réussir au mieux ces rencontres.

LA MÉSANGE ET LE TOURNESOL



Ayant brillé tout l'été, un tournesol décida, à l'automne de sa vie, de faire bénéficier une gentille petite mésange des nombreuses graines dont sa fleur était garnie.

Aussitôt dit, aussitôt fait. La jardinière lui ayant délicatement coupé la tête, elle la posa bien en vue au pied du cerisier sauvage, tournée vers le ciel, s'offrant à la gourmandise de l'oiseau.

Le volatile, se méfiant d'une pareille aubaine, commença par atterrir sur la plus haute branche, puis, progressivement, descendit vers celles du bas. Arrivé à la dernière, et ayant dodeliné de la tête dans tous les sens, il fondit sur l'objectif : les précieuses graines !

Il faut dire qu'il ne traîna pas en besogne, prit l'objet du désir et s'envola aussi rapidement qu'il le put, pour le cas où un minet passerait par là.

Le manège dura plusieurs jours, jusqu'au moment où la source se tarit. La mésange vint alors une dernière fois saluer et remercier le généreux donateur, dont la tête désormais vide et fanée semblait s'excuser de ne plus pouvoir rien offrir. Ainsi va la vie...

Jacques Demeyrier,
Président Commission
Animation et Culture



4^{ème} MONTÉE DU HANDICAP AU MÔLE D'AYZE - SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2011

Tout était réuni, en ce samedi de fin d'été : soleil, température agréable, nombreux participants (14 personnes handicapées occupant 14 joëlettes), ainsi que les volontaires (dont plusieurs membres des Trailers du Môle), afin de tirer et pousser vers les sommets cette étrange caravane.

Sous le coup des 11 heures, la longue procession se mit en marche, parmi laquelle figurait Patrick Gabarou, l'alpiniste de renom, Madame Christine Chaffard, Maire de Saint-Jean accompagnée d'élus, deux membres de la commune de Marignier, ainsi que des habitants des communes environnantes. Egalement présente, la maison Pierre Tessier, avec son fauteuil révolutionnaire permettant d'atteindre des endroits auparavant inaccessibles.

Environ une heure plus tard, nous arrivâmes au Môle d'Ayze, où, avant de partager un



pique-nique tiré du sac, Christine Chaffard et Cédric Gentina (conseiller en fauteuil roulant à Saint-Jean) adressèrent quelques mots de remerciements à tous les participants. Notons en passant l'absence regrettée de personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Bonneville, n'ayant pas pu être présents cette année.

Le retour se fit ensuite, tout ce beau monde ayant rechargé ses accus. Notons la présence fidèle de Marcel, dont le tracteur se chargea de quelques sacs (surtout pour la montée), et qui nous gratifia de quelques gouttes de son fameux « antigel », qui nous aida à faire passer notre repas.....

Nous nous quittâmes, fatigués mais contents, nous donnant rendez-vous à l'année prochaine, « si vous le voulez bien ».

Cédric Gentina



REPAS DES ANCIENS, 19 JUIN 2011

En ce dimanche de la Fête des Pères, le soleil était revenu pour réchauffer le cœur de nos anciens, dont un certain nombre (une cinquantaine) avait répondu à l'invitation au traditionnel repas annuel. Mme le Maire, ainsi que des élus du conseil municipal et

du conseil municipal des jeunes étaient également présents.

Après un apéritif plus ou moins réussi (l'addition de framboises perturbant le mélange du Crémant et de la crème de framboise), nos aînés entamèrent le délicieux repas concocté par M. Mieusset. Pendant ce temps, Géraldine Rabot, à la voix charmante et à l'orgue de barbarie entraînant, animait les agapes.

A la fin du déjeuner, Mme Lyonnaz-Gay fut fleurie par Elodie Layat (élue du conseil municipal des jeunes) pour ses 90 printemps. Afin que personne ne soit oublié, les autres dames reçurent un bouquet, et ces messieurs une bouteille de vin rouge.

Après avoir entendu Marcel pousser la chansonnette (et nous faciliter la digestion grâce à sa fameuse Gentiane), tout le monde se sépara, contenté et content.

Jacques Demeyrier



Mme Lyonnaz-Gay reçoit des fleurs pour ses 90 ans...

OXALYS



On entend souvent dire que les difficultés croissantes, rencontrées dans les pays riches, rendent les populations moroses, que la crise nous rend économes et refermés sur nous-mêmes.... Pourtant, nous n'avons jamais récolté autant de dons et de subventions, rencontré autant de gens souriants et motivés pour nous soutenir, autant d'investissement dans le réseau, de participation aux activités, de présence à l'organisation...



Bref, c'est comme une petite fenêtre de convivialité dans le ciel chargé que nous traversons.

En bas, ça bouge ! Nos partenaires au Burkina s'activent pour distribuer, maintenir les projets, faire le lien et suivre les travaux.



En 2011, beaucoup de chantiers ont été menés dans différents domaines, l'Humanitaire est devenu notre principale raison d'être : l'éducation, la santé et l'alimentation des populations nous occupent principalement. Les recherches de financement se déroulent dans un esprit sportif (OXBall, la Mòlinette, spéléo, canyon, randonnées...) culturel (spectacles, concerts, théâtre...) et de découverte (Voyages, centres de vacances...). Les projets 2012 ne manquent pas (*voir programme ci-dessous*) et nous vous attendons pour de nouvelles aventures passionnantes. Patientez en visitant le site www.oxalis-nature.com !

CORRESPONDANT DÉFENSE

A la demande de M. le Président Peytavin, section TO du Faucigny, des recherches ont été effectuées concernant les anciens combattants morts pour la France lors des conflits d'Extrême-Orient, et inscrits sur les monuments aux morts.

Sauf erreur ou omission, aucun jeune né à Saint-Jean de Tholome n'est mort pour la France en Extrême-Orient entre 1944 et 1954. Dans le cas contraire, merci à nos familles tholoméennes de nous en informer par téléphone en mairie (04 50 95 10 38), ou auprès de M. Ancel, correspondant Défense (04 50 95 14 82).

Je profite de cet article pour vous informer de la cessation de mes activités en tant que correspondant Défense, et ce en date du 1^{er} janvier 2012, suite à un changement de résidence. J'aurais occupé cette fonction de 2002 à 2011.

Les candidatures pour ce poste sont à adresser à Mme le Maire de Saint-Jean de Tholome dès la parution de ce bulletin municipal.

R. Ancel

LE PROGRAMME 2012 DES ACTIVITÉS

- 21 janvier** Concert Reggae Burkinaure à Scientrier au profit des projets au Burkina Faso.
- 11 février** Première du nouveau spectacle INDIAN FLOWER à Lucinges (Haute Savoie).
- 15 février** Lancement de la Mission humanitaire du Team Burkinaure III en Afrique.
- 16 février** Spectacle tout public « S'il Brille » l'aventure Moléculaire à Grenoble.
- 30 mai** Sortie nature Spéléo 8/15 ans. A la recherche de la "passe" perdue dans une grotte.
- 16 juin** OXBall. Tournoi de tennis ballon à St-Jean pendant l'Euro de Football en Pologne
- 30 juin** Le Melting Potes OXALIS fête ses 20 ans (Soirée festive, musique et vidéo)
- 6 au 15 juillet** Centre de vacances pour enfants au paradis Saou dans la Drôme.
- Du 18 au 30 juillet** Camp Ados en Cantabrie (Randonnée en Montagne, baignades, découvertes)
- Août** Mission humanitaire au Burkina faso et concert au Maquis Oxalis de Ouagadougou.
- 6 octobre** 9^{ème} édition de la Mòlinette - Grimpée pédestre chronométrée du Mòle.

Toute l'année 2012 : Spectacles et concerts avec la Compagnie OX! & Cie (S'il Brille, Indian Flower) - Mise en place de projets d'aide et de soutien aux communautés scolaires et villageoises du Burkina Faso (Cuiseurs solaires, ateliers, fournitures scolaires, Atelier mécanique et savonnerie, jardins pédagogiques, soutiens divers...) - Projet Automne : "Le Hic !" Album musical pour enfant - L'Histoire des Tawak - Livres pour enfants (Le cirque Oxalis, Boang Yam, Y'a un Hic).

Projet en cours : enregistrement des DVD des spectacles musicaux "Gringos" et "Little Frog".

Présentation du Melting Potes : Un album d'OX! pour et par "les Potes"

Mise en Place du Projet "DIOX" Réflexion sur la création d'un Dispensaire !

MERCI M. ANCEL

Un immense merci à Monsieur ANCEL, correspondant défense de notre commune. Instauré par le Ministère de l'Intérieur afin de préserver les liens entre les armées et nos jeunes générations, le Conseil Municipal a désigné en 2002 M. René ANCEL. Retraité de la gendarmerie, assumant de nombreuses fonctions associatives, M. Ancel a assumé son rôle de correspondant défense avec le sérieux et la rigueur qu'on lui connaît. Il a initié des réunions afin de rencontrer les jeunes, il a dignement représenté la commune auprès de toutes les instances militaires et a collaboré à l'organisation des cérémonies du Souvenir (AFN du Mòle), à l'organisation de la remise de la médaille des Justes et de la Légion d'honneur à M. le Maire honoraire : M. Gaston MOSSUZ.



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les mercredis, jeudis et vendredis).

Adresse

Chef-lieu
74250 Saint-Jean de Tholome
Tél. 04 50 95 10 38
Fax 04 50 95 14 46

Courriel :

mairie@stjeandetholome.fr

Site internet :

<http://www.stjeandetholome.fr>

Blog :

<http://blogstjeandetholome.info/>

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture : lundi de 16h30 à 18h - mercredi de 16h30 à 18h - jeudi de 16h30 à 18h - samedi de 9h30 à 11h30.

ARCHITECTE-CONSEIL

Doit être consulté en mairie de Saint-Jeoire en Faucigny le 4^e vendredi de chaque mois. Prendre rendez-vous auprès de M. Hoarau, secrétaire de Mairie de Saint-Jean de Tholome.

ASSISTANTE SOCIALE

Reçoit le mardi matin et le vendredi matin, à Saint-Jeoire, immeuble « Les Tilleuls », avenue de la Tour de Fer (à côté du Centre de Vacances « Le Nid »).

Sur rendez-vous, tél. 04 50 35 35 90.

ADMR DU MÔLE

73, place Germain Sommeiller
74490 Saint-Jeoire (au 1^{er} étage de la salle des fêtes, en face du Trésor Public)
Tél./Fax 04 50 35 99 17

CC4R - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES

Siège : Mairie - 74250 Marcellaz

Tél. 04 50 31 46 95

Fax 04 50 31 68 12

Site internet :

<http://www.cc4r.fr>

INFORMATIONS EDF :

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **810 333 074**, qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

DÉCHETTERIE

Article 5 : Quantité admissible de déchets

Toute quantité inférieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par voyage sera réceptionnée gratuitement.

Au-delà d'une quantité apportée supérieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par jour, le gardien pourra refuser l'accès à la déchetterie. Pour les professionnels, un bordereau signé par le gardien de la déchetterie et contresigné par l'utilisateur sera automatiquement délivré. La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès aux déchetteries en cas d'usage excessif.

Article 6 : Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchetteries sont affichées à l'entrée. L'accès du public est interdit en dehors des heures d'ouverture. Les déchetteries seront fermées tous les jours fériés.

Article 7 : comportement et responsabilité des usagers

L'accès aux déchetteries et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers sont dans l'obligation de :

- respecter les règles de circulation afin d'éviter tout incident et encombrement de la plateforme : suivre le sens de circulation, ne pas stationner longuement, etc.,
- déposer les déchets dans les conteneurs appropriés.

Fermée les jours fériés.

Horaires d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	Fermée	13h30-19h
Mardi	Fermée	13h30-19h
Mercredi	Fermée	13h30-19h
Jeudi	Fermée	13h30-19h
Vendredi	9h-12h	13h30-19h
Samedi	9h-12h30	13h30-19h
Dimanche	Fermée	Fermée

Horaires d'hiver, du 1^{er} nov. au 31 mars

Lundi	Fermée	13h30-17h
Mardi	Fermée	13h30-17h
Mercredi	Fermée	13h30-17h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30-17h
Samedi	9h-12h	13h30-17h
Dimanche	Fermée	Fermée

Pendant le temps de fermeture, le dépôt de déchets aux abords des déchetteries est rigoureusement interdit et passible de contravention régie par le Code Pénal.

ÉTAT-CIVIL À PARTIR DU 01/05/2011

DÉCÈS

CHATEL	Joseph-Yves	14/05/2011	AMBILLY
VIDONNE	René, Marcel	12/06/2011	AMBILLY
HUISSE	Jean-Claude, Gaston	24/09/2011	ST-JEAN DE THOLOME
LAUNE	Marie	26/09/2011	AMBILLY

NAISSANCES

LUNCKER	Robin, Bamboo, Pierre	04/02/2011	GENÈVE
ROLAND-VERVUST	Anaïs, Léone, Jeannine	29/07/2011	ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
BECK	Lucas, Michel	10/08/2011	THONON
FELDER	Leana	13/08/2011	ANNEMASSE
DELORENZI	Alice, Marguerite, Winny	15/09/2011	GENÈVE
BELLANGER	Zoé, Anahide, Nelly	19/09/2011	AMBILLY
DELAVIGNE	Néféli	11/10/2011	AMBILLY
DELACROIX	Lilou, Blanche	25/10/2011	ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
BOYRON	Harold	25/10/2011	ANNEMASSE

MARIAGES

PLOCKYN GEVAUX	Violaine, Karine Marc	28/05/2011
BESSETTE CROZET	Nathalie, Marie, Louise Alain, René	14/10/2011
MAROT PENZ	Marie, Joséphe, Jasmine Pierre, Robert	29/10/2011
LIUZZO VIAIRON	Véronica Grégoire, René, Fabien	26/11/2011

